

*Introduction prononcée par Joe Issa El-Khoury, lors de la deuxième session du séminaire portant sur le thème "Le système libanais" : une réévaluation critique", tenu les 18 et 19 Mai 2001 à l'Université Américaine de Beyrouth:*

Mesdames, Messieurs,

La deuxième session de ce séminaire, que j'ai l'honneur d'introduire, a pour objet de débattre du cadre institutionnel. La Constitution de 1926, abstraction faite des importantes révisions constitutionnelles de 1927 et de 1929, n'avait jamais été profondément remaniée avant les accords de Taëf. D'ailleurs, malgré ces substantiels amendements, nombre de ses dispositions demeurent en vigueur. Cette Constitution, Michel Chiha en a, à juste titre, revendiqué la paternité : "cette Constitution à laquelle j'ai travaillé plus qu'aucun autre, je pense" écrivait-il. Lors de l'exposition qui se tient en ces jours au Musée Sursock, on peut en voir de larges extraits, rédigés de sa main.

Cette deuxième session se place, comme les autres, sous le signe du thème général de ce séminaire, à savoir une réévaluation critique du système libanais : en particulier, le cadre institutionnel a-t-il été facteur de stabilité ou d'instabilité ? Pays de minorités confessionnelles associées, selon la formule chère à Michel Chiha, formule sur laquelle repose encore le système libanais - quoique avec un rapport des pouvoirs inversé depuis les accords de Taëf - le Liban peut-il, doit-il, demeurer tributaire de cette formule ?

On peut légitimement penser que notre constitution bénéficie sinon d'une preuve irréfutable du moins d'une forte présomption de bonne construction, puisqu'elle a survécu pratiquement intacte jusqu'aux accords de Taëf de fin 1989. Et même si l'on devait faire reculer cette date au début des événements, ce qui - sans vouloir faire de jeux de mots - serait de bonne guerre, la longévité de la constitution demeurerait impressionnante, d'autant que les accords de Taëf en ont laissé intacts de larges pans.

Faut-il voir là une preuve supplémentaire de la solidité de l'édifice de base ? Nos intervenants vont, tout à l'heure, s'exprimer à ce sujet et dresser des bilans.

Sous quelque aspect que se présente leur évaluation, leur présence en ces lieux témoigne à elle seule des dimensions exceptionnelles de l'homme qui a construit cet édifice. Elle est un hommage à sa mémoire .